

N°08-07-2021 / 17 – Tarifs du transport scolaire

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,

Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Eric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Il convient de délibérer, au vu des informations reçues de la Région Centre Val de Loire, les tarifs de transports scolaires pour la rentrée 2021-2022 et d'annuler et remplacer la délibération n°26 du 21 avril 2021.

Il est proposé :

Pour les familles des communes membres de la CDC du Perche :

- Transport vers le collège d'Authon du Perche : 25€ de frais de dossier /élève dans la limite de 50€ par représentant légal
- Transport maternelle et primaire vers les écoles de la CdC : 25€ de frais de dossier /élève dans la limite de 50€ par représentant légal
- Inscription hors délais : majoration de 15€/élève dans la limite de 30€ par représentant légal

- Duplicata de la carte de transport en cas de perte ou de vol : 15€/élève

Communes non-membres de la CdC qui bénéficient d'une prestation de service de la CdC pour le transport vers le collège d'Authon du Perche (La Bazoche Gouet, Moulhard, Chapelle Guillaume) :

- Coût de transport : 135€/élève pour l'année 2021 (130 € en 2020)
- Frais de gestion administrative : 0,64€/habitant pour l'année 2021 (idem 2020)

SITS :

La Communauté de Communes du Perche assure des prestations de transport scolaire pour le syndicat intercommunal de transport des élèves du secondaire vers les établissements de Nogent le Rotrou (SITS). Afin de tenir compte de l'augmentation des charges du service transport (maintenance notamment), il est proposé d'appliquer un tarif de 1,97€/km pour l'année civile 2021 (1,95€/km en 2020).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, de valider les tarifs du transport scolaire pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



21 JUL. 2021

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le **23 JUL. 2021**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
L'adjoint.e délégué.e,

